

Fiche de renseignements relatifs à une demande de Certificat Serveur « SSL »

Type d'opération :	<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement
Durée de validité	<input type="checkbox"/> Une année	<input type="checkbox"/> Deux ans
Type de l'entreprise	<input type="checkbox"/> Secteur Public	<input type="checkbox"/> Secteur Privé

Raison Sociale :

N° du registre du commerce :

Matricule fiscal :

Nom et Prénom du Premier Responsable :

Téléphone :

Fax:

E-Mail :

Adresse et code postal :

Nom du serveur :

Nom Alternatif SAN :-

-
-
-

Type de serveur : Apache IIS Autres:

Certificat pour le département ou service:

Nom et prénom de l'administrateur :

N° de la pièce d'identité de l'administrateur (*):

Téléphone :

Portable:

Fax:

Adresse Mail Contrôleur de Domaine :

Adresse et code postal :

Pièces à fournir / الوثائق المطلوبة

- 1) Extrait du registre du commerce daté au plus de trois mois ou Copie de la carte d'identité fiscale ou du Statut pour les associations
- 2) Copies des pièces d'identité du premier responsable de la société ou de l'association ou de l'instance et de l'Administrateur
- 3) Copie de la décision de nomination du Premier Responsable de la société ou de l'association ou de l'instance
- 4) Les conditions générales d'utilisation signées par l'administrateur du site
- 5) Une requête au format (.csr) générée à partir de votre serveur web contenant les informations techniques nécessaires

*: Pour les étrangers résidents en Tunisie prière de préciser le Numéro de la carte de séjour

*: Pour les étrangers non-résidents en Tunisie prière de préciser le Numéro de passeport

-J'autorise le traitement de mes données personnelles collectées dans le présent formulaire pour la génération d'un certificat SSL

Tunis le

Signature et cachet du Premier Responsable de la Société ou de l'Organisme

N.B :

- Le formulaire doit être rempli en Français

- Si le formulaire ou les documents sont incomplets, le dossier sera automatiquement rejeté

- Les bons de commandes ne sont acceptés que s'ils sont présentés par des établissements publics